

Règlement du challenge

- Chaque équipe correspond à une école, un département (*par exemple pour l'UPPA : Droit, Lettres, Sport, Sciences, Gestion, Langues, etc.*). Pour les écoles privées cela correspond à l'école (*par exemple : Ecole du sport, ISC...*)
- Chaque école devra présenter une référente, représentante d'équipe, chargée des inscriptions des féminines de l'équipe qu'elle représente.
- Le classement sera consultable sur le site après la course.
- Un cadeau sera remis au Challenge qui aura le plus d'inscrites.
- **Attention** : L'UPPA en elle-même ne constitue pas un département, pour ce Challenge.

Conditions à remplir

- Un minimum de 5 **participants** est exigé pour le challenge (course et marche confondues)
- Certificat médical obligatoire pour chaque participante **à fournir au plus tard le 28 juin 2021**
- Date de clôture des inscriptions **le 28 juin 2021 à 12h**
- **Une photocopie de la carte étudiante valable pour 2020-2021**
- Le nom et les **coordonnées de la représentante** de l'école.

Procédure d'inscription

1. **Nous retourner par courrier ou mail (lafemininedepau64@gmail.com) le questionnaire ci-joint.**
2. Vous avez choisi l'inscription directe via notre espace dédié : nous vous envoyons dans les 48h vos codes d'accès et la procédure. Une facture vous sera éditée à la clôture des inscriptions.
 - Remplissez le document
 - Scannez les certificats médicaux des participantes
 - Adressez le tout à : challenge.etudiantes@lafemininedepau.fr Date limite : **28 juin 2021**
 - Pour des raisons de sécurité et en cas d'urgence, nous avons besoin des **mails de chaque participante**.
3. Un certificat médical type est disponible sur notre site internet www.lafemininedepau.fr
Si vous n'utilisez pas le modèle type de certificat, veuillez faire noter par votre médecin la mention « **Marche ou Course à pied en compétition** », au risque de voir votre certificat médical refusé et votre inscription placée en attente.

En fonction du contexte sanitaire, certaines obligations devront être mises en place, comme la vérification du Pass sanitaire de chaque inscrite. Les modalités seront précisées sur le site de La Féminine de Pau, dans la presse et lors du retrait des dossards.

Modalités de paiement

Tarif unitaire par participante : **13€**

- Paiement par virement : dès la clôture des inscriptions, l'organisation vous adresse une facture accompagnée d'un RIB.
- Paiement par chèque : à l'ordre du CU PAU (accompagné du nom de chaque participantes)

Pack concurrente

- Dossard + puce électronique pour le chronométrage
- Maillot technique nouvelle couleur « La Féminine de Pau »
- Avantages partenaires contenus dans la poche
- Participation au tirage au sort des lots après la course
- Possibilité de prise de photos pour les groupes par le photographe officiel de la manifestation